

La Dagoveranienne

Programme

Ville-d'Avray vous propose un parcours dans le domaine de Fausses-Reposes et autour des Etangs de Corot avec quatre courses conviviales et familiales.

Retrait des dossards : jusqu'au samedi 27 mars à midi au service des sports. Le jour de la course avant 9h.

Attention: horaires stricts. Prévoir un délai (parking).
Vestiaire gratuit disponible au gymnase. Douches

Course 1

Distance : 17 km
Départ : 9 h 30

Épreuve ouverte aux catégories juniors, espoirs, seniors et vétérans (soit les coureurs nés en 1992 et avant)

- Ravitaillements au 5 km, 12km et à l'arrivée
- Coupes, médailles, tee-shirts (classement hommes / femmes / toutes catégories)

Course 2

Distance : 8,5 km
Départ : 9 h 30

Épreuve ouverte aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans (soit les coureurs nés en 1994 et avant)

- Ravitaillements au 5 km et à l'arrivée
- Coupes, médailles, tee-shirts (classement hommes / femmes / toutes catégories)

Course 3

Distance : 4 km
Départ : 10h30

Epreuve ouverte aux collégiens (soit les coureurs nés de 1994 à 1998)

- Ravitaillement à l'arrivée
- Coupes, médailles, tee-shirts (classement garçons / filles / par catégories)

Course 4

Distance : 2 km
Départ : 11h 00

Epreuve ouverte aux scolaires cycle 3 (soit les coureurs nés de 1999 à 2002)

- Ravitaillement à l'arrivée
- Coupes, médailles, tee-shirts (classement garçons / filles / par catégories)

11h30 : Remise des prix et surprises

Inscriptions

Les inscriptions sont reçues en mairie de Ville d'Avray, au service jeunesse et sports (8h-12h et 14h-17h) jusqu'au vendredi 19 mars 2010.

Pas d'inscription le jour de la course

Participation aux frais (chèque à l'ordre du Trésor Public) : 8.5 km : 5€ ; 17km : 8€

L'inscription est gratuite pour les scolaires et collégiens

À fournir impérativement lors de l'inscription :

un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ;

Pour les licenciés FFA, la présentation de la licence ou de sa photocopie ainsi qu'une pièce d'identité seront exigées.

Règlement 2010

Article 1 : la Commune de Ville-d'Avray organise le dimanche 28 mars 2010 quatre courses pédestres de 2kms, 4kms, 8,5 et 17kms.

Article 2 : la Ville de Ville-d'Avray est couverte par sa propre assurance Responsabilité civile professionnelle concernant l'organisation de ses courses pédestres, en conformité avec la charte des courses sur route. Néanmoins, nous ne saurions nous substituer à la Responsabilité civile et individuelle accident de chaque participant. La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 3 : si des conditions climatiques exceptionnelles ou de sécurité deviennent incompatibles avec la bonne organisation des courses, l'organisation peut suspendre ces dernières. Dans ce cas, les coureurs seront remboursés de leurs frais d'engagement.

Article 4 : chaque concurrent doit être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou d'une licence FFA. À présenter lors de l'inscription avec une pièce d'identité.

Article 5 : pour participer, les concurrents mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale.

Article 6 : chaque concurrent autorise l'organisateur à exploiter les images prises à l'occasion de sa participation sur tous ses supports (magazine, site Internet...).

Article 7 : tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

ATTENTION certificat médical

Conformément à la Loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage et, notamment à l'article 6, un certificat médical doit être présenté lors de l'inscription pour les participants non licenciés à une fédération française sportive agréée. Ce certificat doit être daté de moins d'un an le jour de la course. Par conséquent, toute inscription d'un participant non licencié à la Fédération Française d'Athlétisme sera refusée par l'organisation si elle n'est pas accompagnée du certificat médical.

Pour les licenciés FFA, la présentation de la licence ou de sa photocopie ainsi qu'une pièce d'identité seront exigées.

Bulletin d'inscription

17 kms 8.5 kms 4 kms (collège) 2 kms (scolaires CE2 à CM2)

Équipe Club / entreprise/ ou Association représentés:

.....

Nom :

Prénom :

F H

Année de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

E-mail :@.....

N°de licence FFA / Date d'obtention:..... Fédération :

Date et signature :

Enfant mineur :

Je déclare autoriser mon fils, ma fille mineur(e) Ecole et classe représentée :

.....
à participer, sous mon entière responsabilité, à la course 2km de Ville-d'Avray le dimanche 28 mars 2010

Je cours avec mon enfant : oui non

Date et signature des parents :

Pour valider mon inscription, je joins :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou une licence sportive FFA en cours de validité
- une autorisation parentale pour les enfants mineurs
- le règlement de l'épreuve choisie à l'ordre du Trésor Public

Tous les résultats sur :

www.mairie-villedavray.fr/
www.topchrono.biz

Accès

Accueil : Place de l'église (Ville-d'Avray)

Départs : lieu dit les étangs de Corot (Ville-d'Avray)

Arrivées : rue de Versailles au niveau de la Poste (Ville-d'Avray)

Moyens d'accès

- Gare SNCF Ville d'Avray (Saint-Lazare, La Défense et Versailles)
- Bus Traverciel n°26 - 469 - 471
- Autoroute de l'Ouest, sortie Ville-d'Avray (vers Paris) ou Vaucresson (vers Province)
- Parking sur place

